

**PAYS-BAS : LA PROVINCE DE HOLLANDE DU NORD ET L'ÎLE DE TEXEL**  
 Du jeudi 16 au dimanche 19 juillet 2026

**IMPORTANT POUR L'INSCRIPTION**

- Vous avez **2 possibilités** : vous inscrire directement en ligne sur le site du Carrefour ou renvoyer le présent bulletin via e-mail au/a la responsable de l'activité (coordonnées en bas de page).
- N'envoyez pas ce bulletin d'inscription par la Poste, sauf en cas de force majeure : prenez alors contact à l'avance avec le/la responsable de l'activité. Et les inscriptions par téléphone ne sont pas possibles.
- L'inscription est valable seulement après réception du paiement sur le compte du Carrefour.

**Nom et prénom de la (du) membre (tels que figurant sur le passeport) :**

Mme/M. : .....

Adresse : ..... Code postal : ..... Ville : .....

Carte d'identité n° : ..... Date de naissance : ..... Nationalité : .....

Tél. privé : ..... Tél. bureau : ..... GSM : .....

E-mail privé : ..... E-mail professionnel : .....

**Nom et prénom de l'invité(e) (tels que figurant sur le passeport) :**

Mme/M. : .....

Adresse : ..... Code postal : ..... Ville : .....

Carte d'identité n° : ..... Date de naissance : ..... Nationalité : .....

Tél. privé : ..... Tél. bureau : ..... GSM : .....

E-mail privé : ..... E-mail professionnel : .....

**Réservation de chambres vue mer :**

**Chambre double :** (Grand lit/Lits jumeaux – Biffer la mention inutile)

Prix membre : **1.110 € par personne**      Prix non-membre : **1.332 € par personne**

**Chambre simple :**

Prix membre : **1.490 € par personne**      Prix non-membre : **1.788 € par personne**

**Prix total à payer :** ..... €.

Je verse un acompte de **400 € par personne**, sur le compte du **CARREFOUR EUROPÉEN**

IBAN : BE80 0013 9258 8277      BIC : GEBABEBB

avec la mention : « **ACOMPTE HOLLANDE DU NORD** »

Clôture des inscriptions :	<b>12/04/2026</b>	Date de paiement :	à l'inscription : <b>400 € p.p.</b> Solde avant le 01/06/2026
----------------------------	-------------------	--------------------	--

J'ai pris connaissance et j'approuve les Conditions générales figurant au verso du présent bulletin.

Je suis assuré en assistance rapatriement et je joins à la présente le formulaire d'assurance prévu par le Carrefour.

Date : .....

Signature : .....

**Responsable de l'activité :**

Veronica RAUWS

Tél. : 0477/377918

E-mail : [rauws.carrefour@gmail.com](mailto:rauws.carrefour@gmail.com)

**Organisé en collaboration avec :**

Agence VOYAGES PIETERS



### Conditions générales du Carrefour européen asbl

1. Le Carrefour européen asbl – ci-après dénommé « Association » – n'encourt aucune responsabilité et ne pourra être tenu responsable des conséquences ou dommages quelconques, matériels ou corporels, en cas d'accidents survenus à un participant durant les activités de l'Association ou en relation avec celles-ci. Il appartient à chaque participant d'assurer les risques liés à la participation aux activités par des polices d'assurances individuelles, en ce compris la responsabilité civile.
2. L'Association ne peut être tenue responsable en cas de vol, disparition, dommage ou détérioration de valeurs, biens ou équipements personnels des participants à ses activités.
3. L'Association n'encourt aucune responsabilité et ne pourra être tenue responsable en cas d'annulation d'activités programmées ou de modifications apportées à l'organisation des activités.
4. **Seules les Conditions générales de l'agence de voyages mentionnées ci-dessous ou dans le descriptif sont d'application en cas d'annulation d'une activité, de désistement ou d'absence au départ.**
5. En cas de non-réception du paiement dans les 4 jours ouvrables après la date d'inscription, la demande d'inscription ne sera pas enregistrée.
6. La signature du présent bulletin d'inscription implique la responsabilité financière pour les prestations ainsi demandées et l'obligation de payer intégralement les contributions et frais de participation.
7. Dans le cadre de ses activités, l'Association se limite à collecter et centraliser les demandes de participation et de les transmettre à l'agence de voyages organisatrice et responsable du voyage. En aucun cas, l'Association ne pourrait être considérée comme organisatrice du voyage au sens de la Directive (UE) 2015/2302 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyage liées ou des dispositions de la loi belge du 21 novembre 2017 relative à la vente de voyages à forfait, de prestations de voyage liées et de services de voyage. La responsabilité légale et contractuelle de la bonne fin des voyages repose exclusivement sur l'agence ou l'opérateur chargé de leur organisation et de leur exécution, à l'exclusion de toute responsabilité dans le chef de l'Association ou de ses responsables.

### Extrait des Conditions générales du Strandhotel « Het Hoge Duin »

#### **Conditions d'annulation :**

- |   |  |
|---|--|
| - À partir du 15 avril 2026 :           | 25% d'annulation par participant ;           |
| - À partir du 15 mai 2026 :             | 35% de frais d'annulation par participant ;  |
| - Du 15 mai au 06 juillet 2026 :        | 85% de frais d'annulation par participant ;  |
| - À partir du 8 jours avant le départ : | 100 % de frais d'annulation par participant. |

**Seul le texte français fait foi en cas de contestation.  
Only the French text is legally binding.**

*The English text can be consulted on our website: <http://www.carrefoureuropeen.eu>.*